



Kiwi

N°03
19/02/2026



Animateur filière

Emmanuelle MARCHESAN
FREDON 47
e.marchesanfredonaqui@laposte.net

Directeur de publication

Bernard LAYRE
Président de la Chambre
Régionale Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

Écophyto est une
politique publique du



Financé dans le cadre
de la stratégie **écophyto**



**Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.**
**Reproduction partielle autorisée
avec la mention « extrait du
bulletin de santé du végétal
Nouvelle-Aquitaine Kiwi N°X du
JJ/MM/AA »**

Avec le soutien financier de



Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF
draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal

**Recevez le Bulletin de votre choix GRATUITEMENT
en cliquant sur [formulaire d'abonnement au BSV](#)**

Ce qu'il faut retenir

Kiwi

- **PSA** : les parcelles sont à surveiller. La taille constitue une période à risque.
- **Cochenille** : période propice au repérage des foyers de cochenilles.

• Données météorologiques

Depuis le dernier bulletin, les températures moyennes sont restées supérieures aux normales de saison (+0.3 à +7.3°C par rapport à la moyenne) et les conditions pluvieuses ont perduré provoquant des inondations. Selon les postes, 92 à 184 mm ont été enregistrés entre le 5 et le 18 février (au total, 103 à 188 mm ont été comptabilisés depuis début février). Le passage de la tempête Nils dans la nuit du 11 au 12 février a engendré des dégâts dans certains vergers.

Pour les prochains jours, un retour de conditions anticycloniques est annoncé avec des températures supérieures aux normales.

Prévisions du 20 au 26 février (source : Météo France)

	VENDREDI 20	SAMEDI 21	DIMANCHE 22	LUNDI 23	MARDI 24	MERCREDI 25	JEUDI 26
Ste Livrade sur Lot (47)	 7° / 13° ► 15 km/h	 4° / 14° ◄ 5 km/h	 3° / 18° ► 5 km/h	 5° / 15° ▼ 10 km/h	 5° / 21° ▼ 20 km/h	 9° / 18° ▼ 20 km/h	 8° / 15° ► 20 km/h 45 km/h
Pompignac (33)	 7° / 14° ► 15 km/h	 6° / 14° ▼ 5 km/h	 5° / 18° ► 10 km/h	 7° / 16° ▼ 10 km/h	 7° / 21° ▼ 15 km/h	 9° / 17° ▲ 15 km/h	 9° / 15° ► 20 km/h 50 km/h
Bergerac (24)	 6° / 14° ► 10 km/h	 4° / 15° ◄ 5 km/h	 2° / 17° ▲ 10 km/h	 6° / 17° ▼ 10 km/h	 6° / 22° ▼ 20 km/h	 10° / 19° ► 20 km/h	 10° / 16° ▼ 20 km/h 50 km/h
Jonzac (17)	 6° / 14° ► 20 km/h	 6° / 16° ▲ 10 km/h	 3° / 17° ▲ 10 km/h	 7° / 17° ▼ 15 km/h	 7° / 21° ► 20 km/h	 10° / 17° ▼ 15 km/h 45 km/h	 8° / 14° ▼ 20 km/h 55 km/h
Orthez (64)	 6° / 16° ▲ 15 km/h	 3° / 17° ◄ 10 km/h	 3° / 21° ► 10 km/h	 5° / 19° ▼ 10 km/h	 5° / 25° ► 10 km/h	 9° / 20° ▼ 10 km/h 40 km/h	 6° / 17° ▼ 25 km/h 55 km/h

• Stades phénologiques

Stade « bourgeon d'hiver » (BBCH 00) pour Hayward.

• PSA (*Pseudomonas syringae* pv. *actinidiae*)

En sortie d'hiver-début de printemps la bactérie se manifeste par des écoulements d'exsudat sur les troncs et charpentières. Les variétés précoces (kiwi à chair jaune, kiwi vert précoce et pieds mâles de Hayward) sont particulièrement sensibles.

Quelques écoulements d'exsudat sont observés sur pieds ayant présenté des symptômes l'année dernière.



Exsudat rougeâtre

(Crédit Photo : E. Marchesan – FREDON 47)

Evaluation du risque

Les opérations de taille et d'attachage des cannes provoquent de nombreuses plaies qui rendent les risques de contaminations par la bactériose du kiwi possibles.

Les conditions humides sont favorables à la bactérie. Il convient de surveiller les parcelles notamment les variétés précoces.

Mesures prophylactiques :

Afin de limiter les risques de contaminations, il faut éviter (dans la mesure du possible) de tailler par temps humide, veiller à désinfecter régulièrement le matériel de taille (trempage dans de l'alcool à 70°, alcool à brûler...), tailler en dernier les parcelles et les arbres contaminés et organiser les chantiers de taille afin de protéger rapidement les plaies occasionnées.

- **Cochenille blanche du mûrier**

La période hivernale est propice au repérage des foyers de cochenilles (Cf. [BSV n°2 du 05/02/26](#)).

Mesures prophylactiques :

La prophylaxie passe par l'élimination et la destruction des branches les plus envahies. Un décapage mécanique à la lance (eau sous pression) et/ou par brossage des charpentières et des troncs atteints permet d'éliminer une partie des cochenilles.



Méthodes alternatives. Des produits de biocontrôle existent :

Les produits de biocontrôle sont listés dans la Note de service DGAL/SDSPV consultable en cliquant sur ce lien : [liste des produits de biocontrôle](#)

📖 Consultez la fiche « [Cochenilles](#) » du Guide de l'Observateur

- **Xylébore disparate (*Xyleborus dispar*)**

L'essaimage des adultes s'effectue de façon très étalée et discontinue (février à mai). Il a lieu aux heures les plus chaudes de la journée, lorsque la température atteint au moins 18°C (voir le cycle biologique dans le [BSV n°2 du 05/02/26](#)).

Evaluation du risque

Les températures annoncées pour les prochains jours pourraient être favorables aux émergences des adultes.

Mesures prophylactiques :

Les mesures prophylactiques sont à privilégier, la taille et la destruction des bois attaqués en les brûlant sont une précaution indispensable.

Il est également nécessaire, en parallèle, d'essayer d'agir sur les « causes » qui favorisent les attaques de xylébore (présence de mouillères, carences...) par des aménagements et/ou méthodes culturales adaptées.

Le piégeage de ce ravageur se réalise au moyen de pièges olfacto-chromatiques (flacon évaporateur d'alcool éthylique surmonté de panneaux rouges englués).

Si un suivi de ce ravageur est nécessaire, la mise en place des pièges est à prévoir à partir de la deuxième quinzaine de février et de préférence en périphérie de la parcelle. Dans les situations à forte pression, il est possible de recourir au piégeage massif en installant 8 pièges par hectare.

- **Auxiliaires**

A cette période l'année, on observe principalement des araignées qui sont des prédateurs généralistes (Cf. Note nationale biodiversité Araignées ci-après). La présence d'acariens prédateurs du genre *Trombidium* a également été notée sur certaines parcelles.



Trombidium sp

(Crédit Photo : E. Marchesan – FREDON 47)

• Notes nationales biodiversité

Les notes sont accessibles en cliquant sur les images ci-dessous :



Guide de l'observateur Fruits à pépins pour vous aider

Un Guide de l'Observateur fruits à pépins a été édité par le réseau des BSV Arboriculture fruitière Nouvelle-Aquitaine. Il permet de mettre en place des observations sur votre exploitation, avec des protocoles d'observations pour chaque pathogène, des détails et photos d'identifications, des astuces d'observations et des éléments de comparaison avec d'autres pathogènes. Vous y trouverez aussi des informations sur les facteurs favorisant le pathogène et les méthodes prophylactiques à mettre en place pour limiter l'installation ou le développement du pathogène. Ce guide est composé à la fois :

- de fiches générales qui rappellent les bonnes pratiques d'observations, les outils d'aides à l'analyse de risque (modèles, grille de risques...),
- de fiches individuelles par bio-agresseur qui permettent d'identifier les bio-agresseurs et leurs symptômes, d'éviter les confusions, ... pour affiner l'analyse de risque et la gestion des parcelles.

Vous pouvez **télécharger le guide complet et/ou les fiches individualisées par pathogène :**

[Guide observateur fruits à pépins](#) [Fiches individualisées par pathogène](#)

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Kiwi sont les suivantes : BIK, Cadralbret, CDA 47, FREDON 47, FREDON 64, Garlanpy, Vergers Cancel, Les 3 domaines, SCAAP Kiwifruits de France, Vallée du Lot

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action de la stratégie écophyto 2030 pilotée par les ministères chargés de l'Agriculture, de l'Environnement, de la Santé et de la Recherche, avec le soutien financier de l'Office français de la biodiversité "

Avec le soutien financier de